



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme DEUIL Florence, 1^{ère} adjoint.

Date de la convocation : 21 mars 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
DEUIL Florence, PINATEL François, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle

Étaient excusés : PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, VINCENT Denise (pouvoir à PHILIPPE Francine), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à DEUIL Florence)

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 4

VOTANTS : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 5

Délibération n° 2025/24 : Budget principal : approbation du compte financier unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2021/24 en date du 30 avril 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant la convocation du 14 mars 2025 au conseil municipal du 21 mars 2025,

Considérant que le quorum n'a pas été atteint à l'ouverture de la séance du 21 mars 2025,

Considérant la convocation du 21 mars 2025 au conseil municipal du 28 mars 2025 respectant les trois jours au moins d'intervalle et autorisant le conseil municipal à délibérer valablement sans condition de quorum,

Considérant que les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance sont reprises de l'ordre du jour de la séance du 21 mars 2025 n'ayant pas atteint le quorum,

Vu le Compte Financier Unique 2024 :

Délibération n° 2025/24 : Budget principal : approbation du compte financier unique 2024
Page 2/3

Mairie de MIZOEN - COMMUNE (M57) CA 2024 Simulation par défaut

CL SIMU

Compte Financier Unique 2024 - présentation au CM

Code	Libellé	Bud. Prim.	RAR votés N-1	Déc. Mod.	Bud. Cum.	Réa.
FOCTIONNEMENT						
DEPENSES						189 813,95
ch. 011	Charges à caractère général	847 700,48		12 800,00	860 500,48	718 220,64
ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	257 823,32		17 080,00	274 903,32	219 900,99
ch. 014	Atténuations de produits	358 334,86		-15 913,00	342 421,86	302 061,05
ch. 023	Virement à la section d'investissement	100 240,00		5 733,00	105 973,00	105 780,74
ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00			40 000,00	
ch. 65	Autres charges de gestion courante	3 752,00			3 752,00	3 616,85
ch. 66	Charges financières	82 667,20		5 553,58	88 220,78	82 500,84
ch. 68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	4 400,00		500,00	4 900,00	4 860,17
RECETTES						
ch. 013	Atténuations de charges	683,00		-353,58	329,42	
ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	847 700,48		12 800,00	860 500,48	908 034,59
ch. 73	Impôts et taxes	2 600,00			2 600,00	4 688,84
ch. 731	Impôts directs	97 861,61		-4 700,00	93 161,61	94 362,18
ch. 74	Dotations et participations	44 574,00		9 000,00	53 574,00	53 435,42
ch. 75	Autres produits de gestion courante	348 203,00			348 203,00	390 064,00
ch. 76	Produits financiers	310 832,37		6 830,00	317 662,37	317 647,81
ch. 78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	42 500,00		1 670,00	44 170,00	47 577,40
INVESTISSEMENT						
ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	3,50			3,50	4,74
ch. 20	Immobilisations incorporelles	226,00			226,00	253,10
ch. 21	Immobilisations corporelles	19 177,28	-15 177,28		3 000,00	43 851,20
ch. 23	Immobilisations en cours	305 254,45	-481 581,31	17 072,07	783 937,83	403 430,54
DEPENSES						
ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 270,16			20 270,16	
ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00			60 000,00	59 100,86
ch. 20	Immobilisations incorporelles		17 817,36	11 000,00	28 817,36	1 867,60
ch. 21	Immobilisations corporelles	58 620,00	22 037,20	25 534,07	106 191,27	87 422,31
ch. 23	Immobilisations en cours	168 394,29	421 726,75	-19 462,00	568 659,04	255 019,77

1 / 2

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 31/03/2025
 Publié le
 ID : 038-213802374-20250328-DEL_2025_24-BF

Délibération n° 2025/24 : Budget principal : approbation du compte financier unique 2024
Page 3/3

MAIRIE DE MIZOEN - COMMUNE (M57) CA 2024 Simulation par défaut

CL_SIMU

21/03/2025	Compte Financier Unique 2024 - présentation au CM					2 / 2
------------	---	--	--	--	--	-------

Code	Libellé	Bud. Prim.	RAR votés N-1	Déc. Mod.	Bud. Cum.	Réa.
RECETTES		324 481,73	442 404,03	17 072,07	783 937,83	453 281,74
ca 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	40 000,00			40 000,00	
ca 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 752,00			3 752,00	3 616,85
ca 10	Dotations, fonds divers et réserves	269 508,73		1 560,00	271 068,73	271 065,58
ca 13	Subventions d'investissement	11 201,00	442 404,03	15 512,07	469 117,10	178 599,31

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Réuni sous la Présidence de Madame la 1^{ère} adjointe,

Délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'année 2024,

APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget principal, dont la balance est présentée ci-dessus.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

La 1^{ère} adjointe,
Florence DEUIL

Date de dépôt en Préfecture :
Date de publication :

3 1 MARS 2025

